



AC/JBD/6028
LES ALPES 1
31 33 35 37 boulevard Jean
XXIII
69008 LYON

Charte quant au raccordement à la fibre optique des logements

- Accès à l'armoire fibre :

L'accès est autorisé à la condition que le demandeur accompagne le technicien jusqu'à l'armoire fibre. Si une clé est nécessaire, il convient d'en informer le syndic ou le conseil syndical à minima 48h à l'avance. La clé en question pourra être prêtée pour une durée de 24h contre remise d'une pièce d'identité..

- Raccordement à l'appartement

Il ne pourra se faire – depuis la gaine technique de la copropriété – uniquement via les fourreaux existants (FT ou TV). Aucun passage en apparent ne sera accepté.

En cas d'impossibilité absolue (susceptible d'être vérifiée par le syndic), d'utiliser les fourreaux existants (FT et TV), un passage en apparent sera possible via les parties communes, sous réserve qu'un schéma de câblage soit transmis à l'avance au syndic et que le cheminement se fasse sous goulotte plastiques blanches posées en cueillie de plafond, vissée au mur. Les câbles collés ne sont pas tolérés.

- Responsabilité / recours

Le copropriétaire du lot concerné sera seul responsable vis-à-vis du syndicat des copropriétaires de l'ensemble des désordres générés dans les communs, y compris si la mise en place de la fibre optique a été demandée par les occupants de son ou ses locataires.

Les remises en état seront immédiatement commandées par le syndic, aux frais exclusifs du copropriétaire concerné.

- Précaution impérative

Le demandeur devra impérativement accompagner le technicien tout au long de l'intervention et lors de chacun de ses déplacements afin de s'assurer :

- Que les portes d'accès des parties communes seront correctement ouvertes et refermées
- Que les lieux (gaines techniques, armoire FO, etc.) seront laissés en parfait état de propreté
- Qu'aucune dégradation n'aura été réalisée dans les parties communes.

Le syndic



rolin-bainson.fr

Agence Confluence
7 Cours Charlemagne
69002 Lyon

04 26 22 40 80

confluence@rolin-bainson.com

réception et téléphone du lundi au
jeudi de 9h à 12h & de 14h à 17h30
sauf le vendredi fermeture à 16h

CONFLUENCE ROLIN BAINSON – SAS au capital de 5.000 euros – SIREN 750 048 514 RCS LYON – Garantie financière 650 000 euros par COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIE ET CAUTIONS TOUR KUPKA B 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX – Garantie RC par MMA IARD (police 127124870), 14 boulevard Marie & Alexandre OYON 72030 LE MANS Cedex 09 – Cartes professionnelles n°CPI 6901 2017 000 019 257 pour les activités de Transaction sur immeubles et fonds de commerce, de Gestion immobilière et syndic de copropriété délivrée par la CCI LYON METROPOLE – Pour les opérations de courtage d'assurance Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L 530-2 du Code des Assurances – www.ORIAS.fr – n°ORIAS 12067557